

AVIS PUBLIC

Adoption du budget 2021 et du programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023



Avis public est par la présente donné que lors d'une séance extraordinaire tenue le mardi 15 décembre 2020, le conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot a adopté un budget pour l'exercice financier 2021 dont voici les principaux éléments :

REVENUS	2020	2021
Taxes		
- Foncière générale	11 385 125 \$	11 663 746 \$
- Tarification	3 066 279 \$	3 096 550 \$
- Taxes de secteurs	376 969 \$	376 969 \$
Paiement tenant lieu de taxes	111 689 \$	106 909 \$
Imposition de droits	1 044 000 \$	1 293 000 \$
Services rendus	510 669 \$	602 103 \$
Amendes et pénalités	20 000 \$	35 000 \$
Intérêts	216 492 \$	163 500 \$
Transferts	348 158 \$	343 844 \$
Autres revenus	267 778 \$	265 853 \$
Total des revenus	17 347 159 \$	17 947 474 \$
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Administration générale	1 837 419 \$	2 312 550 \$
Sécurité publique	2 765 293 \$	3 209 955 \$
Transport	3 121 211 \$	3 119 207 \$
Hygiène du milieu	3 175 267 \$	3 303 818 \$
Santé et bien-être	130 835 \$	139 079 \$
Aménagement, urbanisme et développement	1 034 154 \$	1 060 145 \$
Loisirs et culture	3 081 505 \$	3 255 936 \$
Frais de financement	504 432 \$	473 773 \$
Total des dépenses de fonctionnement	15 650 116 \$	16 874 463 \$
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT	1 697 043 \$	1 073 011 \$
Remboursement en capital	1 144 955 \$	1 052 155 \$
AFFECTATION		
Transfert à l'état des activités d'investissement	320 894 \$	106 741 \$
Surplus accumulé non affecté	-	-
Surplus accumulé affecté	-	(294 329)
Réserve financière et fonds réservés	231 194 \$	208 444 \$
Total	552 088 \$	20 856 \$
EXCÉDENT (DÉFICIT) NET	0 \$	0 \$

TAXES ANNUELLES	Taux 2020	Taux 2021
Taxe foncière générale (du 100 \$ d'évaluation)	0,6739 \$	0,6874 \$
Taxe foncière sur immeuble non résidentiel (du 100\$ d'évaluation)	1,4841 \$	1,5138 \$
Taxe foncière sur immeuble agricole (du 100 \$ d'évaluation)	0,6499 \$	0,6629 \$
Taxe d'eau (par unité de logement)	233 \$	233 \$
Taxe d'ordures (par unité de logement)	85 \$	85 \$
Taxe recyclage (par unité de logement)	65 \$	65 \$
Taxes d'assainissement (par unité de logement)	200 \$	200 \$
Matières organiques (par unité de logement)	100 \$	100 \$

Le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2021-2022-2023 totalise des dépenses au montant de **27 173 626 \$**, réparties comme suit :

2021	2022	2023
12 774 333 \$	8 069 351 \$	6 329 942 \$

Avis est aussi donné que le budget 2021 et le programme triennal d'immobilisations de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot sont disponibles sur le site web au www.ndip.org, et pour consultation à l'Hôtel de Ville, au 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance durant les heures d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30 à compter du 11 janvier 2021.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 18 DÉCEMBRE 2020.

Me Catherine Fortier-Pesant
Greffière

/sb
